

COMMENT ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE PREVENTION

Introduction

Afin de prévenir les accidents de travail et assurer la santé et la sécurité de leurs employés, les entreprises doivent mettre sur pied un programme de prévention reflétant les mesures préventives à prendre. Aux termes de cette formation, les participants seront en mesure de comprendre les étapes menant à la création et l'implantation d'un programme de prévention spécifique à l'entreprise pour éliminer et contrôler les dangers au travail.

Objectifs spécifiques

- Comment faire passer un simple document administratif à un outil de prévention concret et efficace.
- Comprendre ce que représente un programme de prévention aux yeux de la CNESST et de ses inspecteurs.
- Faire le parallèle entre l'implantation d'un programme de prévention et les obligations légales prévues à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).
- Identifier le contenu nécessaire au programme de prévention et la façon dont vous devez pouvoir vous y référer.
- Planifier les éléments de sécurité efficace à mettre en place et en assurer la permanence.

Contenu de la formation

- Qu'est-ce qu'un programme de prévention ?
- Rôles, responsabilités et obligations légales des employeurs et des travailleurs face au programme de prévention.
- Comment adapter le programme de prévention selon les activités quotidiennes.
- La planification, la création et l'application des fiches préventives.
- Les mesures de surveillance et de contrôle face au programme de prévention à mettre en place.
- La validation du programme de prévention par les inspecteurs de la CNESST.

Nombre de participants

- Un maximum de 20 participants est demandé, en présentiel ou virtuel.

Matériel fourni

- Présentation en format PDF à télécharger
- Outils de gestion et documents de références à mettre en application
- Attestation de formation

Durée

- 3h00- formation

Lussier est un organisme formateur agréé par la

Commission des Partenaires du marché du travail (CPMT).